

Annonce Directeur ou Directrice de Maison de Quartier – SAINT PRIEST (69)

Vous souhaitez rejoindre une fédération dynamique et vivante, très impliquée sur le territoire du Rhône et de la Métropole de LYON, avec et pour les habitants.

Vous apprécieriez de faire partie d'une équipe de 4 directeurs de Maisons de quartier qui travaillent en étroite collaboration entre eux, avec les responsables des fonctions supports de la Fédération et la direction générale.

Vous avez à cœur de développer vos capacités de gestion avec des équipes de bénévoles et de salariés engagés.

Venez prendre **la direction de la Maison de quartier Claude FARRERE dans le quartier de Bel Air à Saint Priest (69).**

Vos missions :

- Piloter : fixer des objectifs. Dans le cadre du pilotage de la maison de quartier, le directeur va s'appuyer sur son projet de structure, définir des objectifs cohérents et un but à atteindre. Il les communique à son équipe : collectivement pour les objectifs collectifs (projet de structure), individuellement pour les objectifs individuels.

- Diriger : prendre des décisions pour réaliser les objectifs. Il s'agit de faire des choix en tenant compte des objectifs définis et du contexte du territoire sur lequel est implantée la maison de quartier.

- Gérer : exécuter le budget de la maison de quartier (fonctionnement et budget des actions d'animation ; proposition du budget prévisionnel dans le cadre des enveloppes définies et suivi de l'exécution), manager les équipes permanentes et non permanentes (recrutement, évaluation, ...), assurer la sécurité physique des salariés et des usagers (délégation de responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité du bâtiment)

- Organiser : déléguer, répartir et coordonner le travail. Prise en charge de l'organisation du travail de ses équipes, de la répartition des tâches à la coordination des actions. Contrôler la tenue des objectifs.

- Animer : mener et mobiliser les équipes. Il est dans l'intérêt du projet de structure et de ses usagers d'encourager le développement des compétences. Et être garant de la cohésion et de la motivation de son équipe.

Missions spécifiques :

- Assurer la fonction de coordination ville-gestionnaire (organisation des copils, suivi, lien avec le financeur, etc.)

- S'impliquer dans l'accueil collectif de la maison de quartier : la qualité d'accueil constituant le cœur du projet de chaque structure

- Chercher activement à rencontrer les habitants et investir différents espaces de rencontre, participe à la veille sociale du quartier, et au travail en réseau avec les professionnels (observation du quartier et des habitants pour apporter les éléments permettant cette veille),
- Aider à l'analyse de l'émergence des besoins sociaux et favorise toutes les formes de participation et de pouvoir d'agir – anime les comités d'usagers – valorise les initiatives des habitants, les accompagne et les structure afin d'aboutir à la mise en œuvre d'actions réalisés par eux,
- Concevoir et animer les actions collectives en répondant aux besoins sociaux des habitants dans différents domaines aussi divers que ceux de la parentalité de l'accès aux droits, de la santé, de l'accès aux loisirs...
- Assurer la coordination opérationnelle et la cohérence des différentes actions parentalité
- Prendre part au fonctionnement de manière collaborative avec les 3 autres Maisons de quartier

Formation : DEJEPS, DESJEPS ou Master 2 – Niveau 7 (anciennement niveau 2) exigé

Les lettres de candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur Général Adjoint (pmossetti@laligue69.org) **accompagnées d'un curriculum vitae avant le 29.09.2021.**

Date limite de candidature : 29/09/2021. Prise de poste rapide souhaitée

Statut : Cadre

Date de début prévue : 04/10/2021

Type d'emploi : Temps plein, CDI

Salaire : indice 400 + 20 points de prime de responsabilité (2654 € brut) avec reprise d'ancienneté (selon les règles de la convention collective de l'animation)

Horaires :

- Du Lundi au Vendredi et parfois le samedi ou WE
- Travail en journée et parfois en soirée
- Mesures COVID-19 : Respect du protocole sanitaire en vigueur

